

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
COMMUNE DE FONTEVRAUD L'ABBAYE  
CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le six Juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Fontevraud l'Abbaye, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame Régine CATIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation des membres : 02 Juin 2016

Date de l'affichage à la porte de la Mairie : 02 Juin 2016

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Régine CATIN, Maire - Patrice VÉRITÉ, 1<sup>er</sup> Adjoint - Fabienne RANGER, 2<sup>ème</sup> Adjoint - Philippe BOURGEOIS, 3<sup>ème</sup> adjoint - Sandrine LION, 4<sup>ème</sup> Adjoint - Martine BAUDOT - Louissette TRICHET - Fabien LAURENT - Anne-Marie GERVAIS - Marie-Claude JOLY - Jacques CAILLEUX - Antoine FONT - Carole CHEVREUX - Marie-Paule FOUACHE conseillers municipaux.

POUVOIRS : Mme Brigitte DURAND à Mme Martine BAUDOT - Mr Jean-Pierre MONS à Mme Carole CHEVREUX - Mr Patrick DUVIC à Mr Philippe BOURGEOIS - Mr Eric BEC à Mme Sandrine LION

EXCUSE : Mr François JOST

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GERVAIS

---

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 03 Mai 2016.

Remarque est faite que le compte rendu doit relater uniquement les sujets présentés lors du Conseil Municipal, mettre les informations complémentaires en appendice.

#### 1 - PROROGATION DU VVRA (Villes et Villages Remarquables de l'Anjou)

Le 05 Avril 2013, la Commune a sollicité le Conseil Départemental de Maine et Loire pour intégrer le programme du VVRA (Villes et Villages Remarquables de l'Anjou) permettant de subventionner des travaux d'aménagements touristiques à hauteur de 20 % sur un programme de 3 ans de Juin 2013 au 27 Juin 2016.

Le Conseil Départemental de Maine et Loire a répondu favorablement à cette demande le 13 Mai 2013, en accordant une subvention de 100 000 € sur un total de 500 000 € HT de travaux, pour la réalisation de cette opération.

Certaines actions n'étant pas achevées, la commune a la possibilité de demander une prorogation sur une seule année, sans possibilité de modification d'actions ni dans la nature, ni concernant le montant. Voir point sur les actions ci-joint.

La maîtrise d'ouvrage, concernant l'action 3 - Aménagement d'une aire de camping-cars, a été transférée à la Région ou à la SOPRAF, ainsi que les subventions qui en découlent.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** accepte et demande la prorogation d'un an du programme concernant le VVRA au Département de Maine-et-Loire;

**AUTORISE** Mme le Maire à signer les documents nécessaires à cette prorogation.

#### 2 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Changement d'imputation suite à la modification de la nomenclature des communes en 2016. Ces imputations étaient déjà inscrites au budget 2016, il convient de les changer de compte. Elles concernent les plantations (action 6 du VVRA et l'achat du Kangoo).

2152 - Installation de voirie vers 2128 - Autres agencements et aménagements de terrain (Action 6 VVRA).

